

Le GIS Institut du Genre lance deux appels à projets dans le domaine des études du genre et des sexualités.

Fondé en 2012 à l'initiative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS, l'Institut du Genre est un Groupement d'Intérêt Scientifique qui réunit 30 partenaires institutionnels. S'appuyant sur des UMR et des équipes explicitement engagées dans la recherche sur le genre, il constitue un lieu de coordination, de référence et d'accueil scientifique des recherches françaises sur le genre et les sexualités. Il a vocation :

- 1) à contribuer à la reconnaissance scientifique et à l'extension géographique de ces recherches en France ;
- 2) à donner, à la faveur de diverses actions de soutien, une visibilité internationale aux recherches françaises dans ce domaine ;
- 3) à favoriser l'émergence de nouvelles formes de collaboration scientifique, y compris avec des partenaires étrangers ;
- 4) à encourager les recherches interdisciplinaires ou transversales à périmètres multiples, à l'intérieur des SHS mais aussi entre les SHS et les autres domaines scientifiques. Ces derniers font par ailleurs l'objet d'un appel spécifique du « Défi Genre » de la Mission pour l'interdisciplinarité.

L'Institut du Genre a défini 10 axes d'investigation à développer :

Axe 1 : Epistémologie et théories du genre : genèse et généalogie du champ ; catégories opératoires et modes d'analyse.

Axe 2 : Politique, *Care*, Justice

Axe 3 : Territorialités, Espaces, Mondialisation

Axe 4 : Genre et Temporalités

Axe 5 : Genre, Production, Marché

Axe 6 : Création, Arts et Littératures

Axe 7 : Sexualités, Hétéronormativités et LGBT

Axe 8 : Genre, Famille, Parenté

Axe 9 : Genre, Religions et Sécularisations

Axe 10 : Corps, Santé, Société

En 2015 le GIS Institut du genre lance un appel à projets concernant deux de ces thématiques.

Genre, Religions et Sécularisations : appel à projets

Les termes de l'intitulé peuvent être compris dans toutes leurs dimensions, historiques, anthropologiques, sociologiques, politiques, juridiques, voire économiques ou géopolitiques.

Les religions ont contribué dans leur histoire et contribuent dans le temps présent à la construction des normes de genre, aux règles de vie, aux symboliques du féminin et du masculin, aux conceptions du rôle de chaque sexe, à la définition et à l'encadrement des formes légitimes de sexualité. Textes consacrés, croyances et pratiques transmettent, transforment et adaptent un héritage le plus souvent androcentré en assignant chaque sexe à des rôles, des pouvoirs et des savoirs différenciés au sein des institutions et communautés religieuses, leur traçant des voies d'accès différentes au surnaturel ou au sacré. Cet héritage est l'objet d'interprétations mais aussi de contestations ou de réformes qui s'expriment dans des courants hétérodoxes, minoritaires ou schismatiques. Mais il est aussi discuté à partir de points de vue séculiers ou laïques qui peuvent être internes ou externes à chacune des religions.

Les projets pourront porter sur les croyances, représentations, pratiques, organisations religieuses qui font sens du point de vue du genre. Comment se pensent et s'organisent les religions du point de vue du genre, au plan spirituel et de la vie communautaire, comme ressource de sens pour les individus et les groupes humains ? Quels modèles de féminité, de masculinité et de rapports de genre y sont élaborés ? Comment les socialisations et les rôles religieux modèlent-ils les capacités d'agir de chaque sexe, avec quelle influence sur les équilibres de genre ? Comment la question de l'accès des femmes et des minorités sexuelles aux fonctions sacerdotales se pose-t-elle ? Comment s'élaborent des interprétations féministes et/ou inclusives à l'égard des minorités sexuelles ?

Ces normes religieuses entrent en interaction avec les normes civiles, politiques, économiques, intellectuelles et culturelles des sociétés et se déclinent en lien avec les critères de statut, de caste, de classe, de racialisation ou d'ethnicité. Le droit religieux et communautaire peut jouer un rôle dans ces interactions tout comme les formes d'institutionnalisation des religions. On pourra étudier la manière dont les différentes normes entrent en convergence ou en conflit. On pourra se demander quels sont les impacts des événements politiques, des bouleversements économiques et sociaux, des conquêtes, de la colonisation, des migrations sur le rapport religieux au genre. Dans la période la plus actuelle, on pourra s'interroger sur les effets de la décolonisation et des relations postcoloniales, de la réorganisation géopolitique du monde après la guerre froide et de la mondialisation.

Dans la période contemporaine, la sécularisation, définie comme l'émergence de sphères autonomes par rapport au religieux, s'accompagne de modernisations et de recompositions religieuses. Comment, dans un contexte de sécularisation, les religions affrontent-elles les mutations de genre : accès des femmes au savoir et aux positions d'autorité ; transition démographiques et économiques ; féminismes ; mobilisations gays, trans' et lesbiennes ; libertés des sexualités ; mariage des personnes de même sexe ; nouveaux mode de procréation ; homoparentalité ... ? Comment les positions religieuses (libérales, conservatrices, fondamentalistes, identitaires, ...) se définissent-elles par rapport à ces mutations de genre ?

À quelles critiques et contestations internes ou externes les modèles religieux de genre sont-ils confrontés : initiatives féministes et inclusives, anticléricismes...

Sur un autre plan, les discours et pratiques de rejet, de haine ou de discriminations dont ont été par le passé ou sont la cible aujourd'hui certains groupes ou courants religieux (antisémitisme, islamophobie,...) visent-ils particulièrement les conceptions du genre réelles ou perçues de ces groupes ou courants ?

Les religions s'insèrent dans des cadres étatiques plus ou moins libéraux ou laïques. On s'intéressera aux conséquences des diverses relations entre États et religions sur les équilibres de genre : les pays de statuts personnels ; l'influence politique des représentations religieuses de genre (divorce, droit à l'avortement,...) ou encore aux effets des politiques étatiques des régulations religieuses (questions des signes religieux notamment).

Cet appel à projet concerne en priorité l'axe 9 mais peut croiser d'autres thématiques.

Objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projets a pour objectif de :

- favoriser des mises en réseau scientifiques à l'échelle nationale ou internationale
- favoriser la constitution de projets de type « ANR » ou « projets européens » en contribuant à leur montage
- soutenir la mise en œuvre de recherches et d'enquêtes de terrain
- aider à la mise en œuvre de projets éditoriaux de grande ampleur
- permettre ou accompagner l'émergence de nouvelles problématiques

Dans cette perspective, les projets présentés pourront inclure, mais ne doivent pas se limiter à, l'organisation de colloques ou de journées d'études.

Les manifestations scientifiques organisées par les lauréats devront inclure la mention du soutien de l'Institut du genre. Les porteur-e-s de projets lauréats pourront, si ils ou elles le souhaitent, faire appel à un membre de l'Institut (direction ou conseil scientifique) pour représenter l'Institut du Genre à ces manifestations.

Une note de synthèse et un bref état des dépenses seront demandés par le GIS Institut du genre à l'issue de la mise en œuvre des projets sélectionnés. La note de synthèse sera affichée sur le site de l'Institut du Genre.

Conditions d'éligibilité

Cet appel s'adresse à tou-te-s les chercheurs/cheuses et enseignant-e-s – chercheurs/cheuses statutaires relevant d'établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur, quels qu'en soient le grade, la discipline, l'appartenance institutionnelle et la localisation géographique en France.

Priorité sera donnée à des projets portés par des individus ou des collectifs relevant d'au moins deux unités ou équipes différentes.

Modalités de soutien

Le financement est plafonné à 5 K€ par projet

Le financement est accordé pour l'année 2015. Il sera versé en une seule fois et devra être utilisé avant la fin de l'année 2015.

Modalités de sélection

Les dossiers seront évalués par le Conseil Scientifique de l'Institut du Genre.

Calendrier

Le dossier enregistré **en pdf** devra être soumis à l'adresse suivante : **sg-gis-idgenre@mshparisnord.fr**

Au plus tard le 18 février 2015 à minuit

Pour plus d'information : Contact administratif : sg-gis-idgenre@mshparisnord.fr